ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

	L'EXTE	NSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)	
Commission			
Gouvernement			
Adopté			
		AMENDEMENT	N º 321
		présenté par	
		M. Brosse	
		ARTICLE 21	
À la seconde phr	ase de l'alinéa	3, substituer aux mots :	
« à toute action »			
les mots :			
« d'actions ».			
		EXPOSÉ SOMMAIRE	
Rédactionnel.			